

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DU MEINE AU SAINTOIS  
S.I.V.U. DE LA HAUTE MOSELLE  
42 Route de Lebeuville à BAINVILLE AUX MIROIRS**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL  
SEANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 18 décembre à 20h30

Le Comité Syndical du S.I.V.U., convoqué par Monsieur Maurice BARBEZANT Président du SIVU de La Haute Moselle, **était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances.**

**Date de la convocation :** 12 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 14    Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 13

Titulaires présents : SCHLACHTER Marie, FRANÇAIS Martine, DOUMAZANE Loïc, VUILLAUME Sandrine, FRANCOIS Stéphane, GRECO Valérie, BARBEZANT Maurice, GENET Nicole suppléante de BERTRAND Pierre, BUZZI Claude suppléant de RICQUE Katy, MEYER Brigitte, THAIZE Patricia, BRUSSEAUX Bénédicte.  
Suppléante présente : HILD Edith, VIGNERON Séverine.

Absent excusé : MAHIEUX Stéphane.

Absent ayant donné pouvoir : MICHEL Florent donne pouvoir à BARBEZANT Maurice.

Désignation du secrétaire de séance : BUZZI Claude.

### **Délibération 42/2024 : Décision n°2 de modification du budget 2024**

L'assurance dommages ouvrage nécessitant un enregistrement à l'article 6162 et non à l'article 231, il convient de modifier le budget ainsi :

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
231 (23) : Immobilisations corporelles en c	-49 929,14	1328 (13) : Autres	-49 929,14
	<b>-49 929,14</b>		<b>-49 929,14</b>

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6162 (011) : Assurance obligatoire dommage	49 929,14	74718 (74) : Autres	49 929,14
	<b>49 929,14</b>		<b>49 929,14</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

A l'unanimité, le Conseil Syndical **VALIDE** cette modification de budget.

### **Délibération 43/2024 : Renouvellement conventionnement RGPD**

Monsieur le Président Maurice BARBEZANT explique que le conventionnement avec le centre de gestion de Meurthe et Moselle concernant le RGPD prend fin au 31/12/2024.

Il propose de renouveler notre confiance au CDG54 en signant une nouvelle CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT des collectivités de Meurthe & Moselle pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel au règlement général sur la protection des données.

Le Comité Syndical, **DECIDE** à l'unanimité, de renouveler ce conventionnement et **AUTORISE** le Président du SIVU à signer cette convention.

## **Délibération 44/2024 : Réorganisation des 2 RPI au sein du SIVU**

Le SIVU de la Haute Moselle s'est engagé dans la construction d'une nouvelle école en substitution aux 3 écoles des deux RPI qui le constituent : le RPI1 (RPIC 54102) pour les communes de Gripport, Bainville Aux Miroirs et Lebeuville et le RPI2 (RPID 54102) pour les communes de Mangonville, Roville devant Bayon, Laneuveville Devant Bayon et Neuville Sur Moselle.

Ce Groupe Scolaire de la Moselle Sauvage situé « quartier du 4 septembre 1944 » comprend, outre les locaux administratifs, 6 salles de classe, 2 ateliers, un restaurant scolaire et un bâtiment dédié au périscolaire. Il peut accueillir 6 classes et 150 élèves.

Les bâtiments de cette nouvelle école moderne, respectueuse de l'environnement (biosourcée, chauffage géothermique, labellisée BBC, cours végétalisées, sols désimperméabilisés) seront disponibles à compter de la rentrée de février 2026.

En conséquence, compte tenu de ce contexte, dans le cadre de la réorganisation du territoire scolaire des deux RPI (RPIC 54899 - RPID 54102), le comité syndical du SIVU de la Haute Moselle, réuni ce 18 décembre 2024 décide :

- De la création, dès la rentrée de septembre 2025 de la nouvelle école dénommée "Groupe scolaire de la Moselle Sauvage" sise quartier du 4 septembre 1944 qui accueillera 5 classes.
- De la création d'un nouveau RPIC regroupant les communes de Gripport, Lebeuville, Bainville Aux Miroirs, Mangonville, Laneuveville Devant Bayon, Neuville Sur Moselle et Roville-Devant-Bayon en substitution aux RPI existants : RPIC 54899 - RPID 54102
- Que dans l'attente de l'ouverture des bâtiments du Groupement Scolaire de la Moselle Sauvage, les élèves seront répartis sur deux sites temporaires délocalisés : deux classes à Roville Devant Bayon, 3 rue des Acacias, 54290 ainsi que trois classes à Neuville-Sur-Moselle, 8 chemin de Lorey, 54290.

A l'unanimité, le Conseil Syndical **VALIDE** les points ci-dessus.

Le secrétaire de séance  
Claude BUZZI

Fait et délibéré en séance,  
Le Président,  
Maurice BARBEZANT

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et publication.

